

Sommaire

Edito du Maire

3. Quelques sujets d'actualité

Actualités

12. Budget général 2019

18. Fiscalité locale 2019

19. Invitation et rappels

20. La fibre optique à Serre les Sapins

25. Le gui

26. Journée internationale des forêts, 20 et 21 mars 2019 à Serre les Sapins

35. Serre en bouteilles ???

37. Le permis tronçonneuse

39. Rencontre avec le GAEC DE Pierley

41. Déplacements et balades

41. Les circuits de randonnée, il y a du nouveau !

42. Transports en commun, utilisons la ligne de bus n°61

45. Les voies modes doux, deux options sécurisées pour rejoindre Besançon !

Aménagement

47. ZAC des Epenottes Champs Franois

48. Fleurissement

Communiqués

49. Communiqués du CCAS

49.1 Bilan opération brioches

49.2 Dispositif « ma commune, ma santé »

50. Prévention tique

53. Vente de bois de chauffage

54. Canicule, fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes

57. Opération Tranquillité Vacances

59. Rappels

60. Informations pratiques

Quelques sujets d'actualité

Nous voici à la mi 2019 !...avec la perspective des vacances bien méritées pour beaucoup ;...et pour les plus jeunes, la satisfaction, nous l'espérons, d'avoir bien terminé l'année scolaire ou universitaire...

Mi 2019, ça veut également dire que la dernière année du mandat municipal est déjà bien entamée,...et qu'il y a urgence à boucler certains dossiers pour tenter de les mener à terme avant les élections municipales de mars 2020.

Dans ce texte d'actualité, j'évoquerai successivement divers dossiers, puis les grands chantiers, et enfin le budget communal 2019.

L'actualité dans sa diversité

• La Communauté Urbaine

Vous le savez, la démarche intercommunale engagée, avec transfert de compétences, arrive à son terme favorablement ; au 1^{er} juillet prochain, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon cédera sa place à la Communauté Urbaine du Grand Besançon sous l'intitulé courant « Grand Besançon Métropole ».

Prenons maintenant le temps de « digérer » ces évolutions considérables en assurant bien les nouvelles compétences en parfaite complémentarité avec les communes et en faisant bien fonctionner notre nouvelle gouvernance à la démocratie enrichie, y compris en associant les élus communaux référents à l'élaboration des décisions communautaires.

En outre, la confirmation de ces évolutions au sein du Grand Besançon conforte a posteriori la réactivité avec laquelle nous avons anticipé certains transferts de compétences afin que soient menés à bien d'importants travaux d'abord sur notre réseau d'assainissement, et -actuellement- pour l'enfouissement de réseaux aériens et la réfection complète des chaussées des rues du village ancien.

• Le haut débit !

Après avoir obtenu une bonne couverture téléphonique du territoire communal grâce à l'implantation d'une antenne ORANGE dans le secteur des Grandes Pièces, c'est la fibre qui était attendue pour accroître la performance des communications dématérialisées (même si le territoire de Serre les Sapins bénéficiait d'une bonne efficacité des réseaux cuivre grâce à la proximité immédiate du commutateur de la rue du Tilleul).

Le déploiement de la fibre à Serre les Sapins est désormais bien engagé à partir des trois armoires PMZ inaugurées le 11 avril dernier.

Au-delà de quelques centaines d'abonnés raccordables au haut débit immédiatement, le déploiement de la fibre jusque chez chaque usager s'opérera progressivement comme expliqué plus loin dans le bulletin. Si vous êtes concerné(e), n'hésitez pas à consulter le site indiqué et à saisir les interlocuteurs compétents.

• Le projet de la Maison du Mieux Vivre

Très largement exposé dans le bulletin précédent, ce projet de nouveau service à la population progresse bien, malgré quelques difficultés rencontrées à propos du bâtiment (voir plus loin) et parce que mettre au point de nouveaux partenariats contractualisés prend toujours un peu plus de temps que prévu.

Un dossier de demande d'agrément de la Maison du Mieux Vivre en qualité d'Espace de Vie Sociale (EVS) a été ainsi déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce projet, totalement innovant dans une commune de la périphérie s'affirme sans cesse davantage comme étant particulièrement approprié et pertinent alors que les enjeux majeurs auxquels est confrontée notre société trouvent leur traduction dans le Plan d'Alimentation Territorial, dans le Plan Climat Air Energie Territorial, et dans l'accès de tous aux Services Publics.

« Ce n'est pas le tout » d'affirmer que nous sommes confrontés à diverses transitions majeures, encore faut-il que la population puisse s'inscrire dans cette dynamique, y soit accompagnée... Ce sera bientôt le cas chez nous grâce à la Maison du Mieux Vivre.

• Grandes heures nature

Image emblématique du territoire du Grand Besançon, le 1^{er} festival réussi du 13 au 16 juin derniers exprime la volonté forte du Grand Besançon d'être reconnu comme territoire majeur des activités (outdoor) d'extérieur, de pleine nature...

C'est non seulement l'image que souhaite porter le Grand Besançon, c'est aussi une volonté forte de faire de cet atout un axe

de développement dans ce qui est et sera une vraie synthèse des enjeux de sport, de santé, de tourisme, de développement économique, de recherche, pour porter très haut les couleurs du Grand Besançon qui veut ainsi stimuler davantage encore son attractivité.

Lors du festival Grandes Heures Nature auquel nous avons tous pu nous associer, Serre les Sapins a organisé un ravitaillement des randonnées cyclistes samedi 15 juin au matin. Merci à celles et eux qui ont assuré cette mission.

• Urbanisation et implantation

Le développement urbain de notre commune est essentiellement concentré sur la ZAC des Epenottes-Champs Franois, mais pas seulement. En effet, quelques maisons nouvelles remplissent progressivement des espaces non construits dans le tissu urbain, et des opérations consistent à remanier ou compléter profondément des espaces déjà urbanisés. C'est le cas par exemple rue de la Faye, ça le sera prochainement au cœur même de l'ancien village.

Revenant à la ZAC des Epenottes-Champs Franois, on ne rappellera jamais assez que cette opération a été initiée par la commune dès 2000 afin d'urbaniser de manière cohérente un secteur de plus de 14 hectares, classé constructible au Plan d'Occupation des Sols depuis 1975 !

Le projet, en cours de réalisation sous la responsabilité de SEDIA s'inscrit totalement dans le cadre des exigences nouvelles posées par la loi et par le Schéma de COhérence Territoriale notamment pour ce qui concerne l'économie du foncier, et la diversité des formes d'habitat.

En outre, les espaces de loisirs intégrés au projet vont prochainement être aménagés conformément aux souhaits exprimés par les habitants lors d'une concertation organisée sur place le 11 septembre 2018.

En résumé, c'est une réelle satisfaction que notre commune voie sa dynamique renforcée en accueillant de nombreuses nouvelles familles qui trouvent ainsi à Serre la réponse à leurs besoins et attentes, à travers une réelle diversité de formules d'habitat.

Bienvenue à toutes et tous, en vous souhaitant tout simplement de bien vivre à Serre les Sapins à la « porte ouest » de Besançon.

• **Foncier et voiries**

Dans la limite de ses capacités d'intervention, la commune, lorsque c'est opportun, apporte son concours à la vie des entreprises et au développement de nouveaux services à Serre les Sapins.

C'est ainsi que la commune cède à la société Jardimat 9,11 ares de terrain (à proximité de l'antenne ORANGE) pour faciliter son développement.

Par ailleurs, à proximité de Médisanté, la commune cède 7,56 ares de terrain à un kinésithérapeute afin d'y installer son cabinet. Cette évolution correspond parfaitement à l'orientation donnée pour ce secteur de la commune destiné à accueillir des activités médicales, paramédicales ou sociales, constituant ainsi un pôle santé partagé entre Serre et Franois. Nous travaillons sur la mise au point de la desserte de la parcelle avec le Grand Besançon.

Par ailleurs, conformément aux missions d'entretien déléguées par le Grand

Besançon compétent en matière de voirie, il nous revient d'assurer l'entretien courant de toutes les rues du village. Nous devons néanmoins clarifier les responsabilités de chacun pour bien cerner ce que chacun doit faire pour entretenir la bande de roulement des chaussées.

Par contre, les chemins ruraux demeurent totalement de la compétence communale. A cet égard, nous travaillons à une réfection de la couche de surface du chemin rural de Serre à Champvans en espérant pouvoir réaliser les travaux à l'automne.

• **Fleurissement**

A nouveau, je souhaite adresser un grand merci à tous ceux qui œuvrent pour l'embellissement du village en entretenant les espaces verts et en le fleurissant.

Merci à tous, élus, agents et bénévoles. Votre travail, remarquable, profite instantanément à tous !...

• **Transports en commun : conforter la ligne 61 !**

Vous connaissez l'importance des transports en commun. Vous savez combien ceux qui n'en ont pas, en réclament.

Et même si ce n'est pas parfait, nous avons beaucoup à Serre les Sapins, tout proche de la tête du tram aux Hauts du Chazal, reliés à Besançon par deux voies modes doux, et desservis par un nombre substantiel de bus.

Je voudrais à cet égard insister sur un point majeur.

Vous savez qu'avec la ligne 61 nous disposons enfin d'un bus qui passe fréquemment, et qui dessert à la fois le

pôle d'échange de Temis, le pôle des Hauts du Chazal, et également la zone commerciale de Châteaufarine.

Ainsi, de nombreuses fois par jour, on peut grâce à ce bus, rejoindre tous les secteurs de la ville (via Temis, ou via les Hauts du Chazal et le tram). Et plusieurs fois par jour, depuis Serre, on peut **directement** accéder à la zone de Châteaufarine, et en revenir courses faites !!... C'est un vrai service pour tous.

Or, chacun doit comprendre qu'un tel service, qui a un coût, ne sera pérennisé que s'il est utilisé par un nombre suffisant d'usagers.

Qu'on se le dise ! Chacun a sa petite part de responsabilité dans le maintien d'un service public ! Utilisons la ligne 61, pour conforter la ligne 61 !

Pour plus de précisions sur la nature du service et sur les modalités pour y accéder, voir plus loin dans ce bulletin.

• **Tranquillité vacances**

Des cambriolages sont encore assez fréquents sur la zone de compétence de la Gendarmerie d'Ecole-Valentin.

Que personne ne néglige les recommandations de la Gendarmerie pour se prémunir (clôtures, volets,...) contre ces cambriolages, y compris en étant tous vigilants à l'égard des individus et comportements suspects.

Et que nul ne parte en vacances sans prendre ses précautions pour que sa maison soit surveillée...au besoin en vous déclarant auprès de la Gendarmerie dans le cadre de l'opération Tranquillité Vacances (voir plus loin dans le bulletin).

Les grands chantiers en cours dans la commune

Ils sont au nombre de trois :

- Enfouissement des réseaux secs et réfection des rues dans tout le village ancien.
- Aménagement de la Maison du Mieux Vivre rue de la Machotte (à proximité du Centre Médico-Social du Département).
- Extension-réfection des locaux du Groupe Scolaire (rues des Orbeux/Vociels)

Ces trois chantiers ont été exposés en détail dans les précédents numéros du Bulletin d'Informations Municipales. Merci de vous y reporter autant que nécessaire.

S'agissant du plan de financement de chaque opération, il est encore impossible de les communiquer car ils ne sont pas finalisés ; les conditions pour que les demandes de subvention soient examinées sont de plus en plus rigoureuses (que les marchés de travaux soient passés) et, par suite, les délais de réponse de plus en plus longs. Nous travaillons donc sur des hypothèses. Mais nous ne manquerons pas de publier ces plans de financement dans le bulletin dès qu'ils seront finalisés.

• **Enfouissement des réseaux secs et réfection de toutes les rues du village ancien**

Ce chantier est considérable.

Il a été précédé de travaux de mise à niveau des réseaux d'assainissement (par la commune en 2017), et des réseaux d'eau potable (par le SIEVO en 2018).

Depuis plusieurs mois maintenant, le chantier dans sa globalité est engagé :

- Enfouissement des réseaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Electricité du Doubs (SYDED)
- Réfection des chaussées des rues sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon.

Ce chantier est en effet considérable par son ampleur, et techniquement assez compliqué.

Il faut du temps pour le mener à bien, et évidemment, il cause quelques nuisances et inconforts aux riverains.

Merci pour la compréhension dont chacun fait preuve ; il n'y a pas d'alternative à cela.

Mais ce sont aussi les riverains qui -au final- bénéficieront d'un cadre notablement embelli (plus de lignes aériennes et rues totalement réaménagées) et valorisant y compris pour le patrimoine de chacun.

Nous faisons le forcing pour que ce chantier soit terminé pour la fin de l'année.

Mais d'ores et déjà, les secteurs où s'esquisse la fin de l'aménagement, on peut apprécier l'excellent résultat en devenir.

Les élus en charge de ces dossiers demeurent très attentifs et très présents sur le terrain pour tenter, avec les maîtres d'ouvrage et les entreprises qui s'y emploient à concilier autant que possible toutes les préoccupations.

• Aménagement de la Maison du Mieux Vivre rue de la Machotte

Ce chantier, après un long temps de mise au point, était bien parti.

Or, nous avons été confrontés à la liquidation d'une entreprise ; ce qui a imposé un arrêt du chantier, le temps de

procéder à une nouvelle consultation pour désigner l'entreprise remplaçante...

Après quoi les autres entreprises voient leur calendrier bouleversé, ce qui peut les mettre en difficulté.

Désormais, tout semble rentré dans l'ordre, et nous espérons que le chantier pourra aller à son terme sans nouvelle suspension.

• Extension-réhabilitation des locaux du Groupe Scolaire

Chantier majeur également, l'extension-réhabilitation des locaux du Groupe Scolaire s'inscrit totalement dans la priorité constamment donnée à l'éducation des jeunes générations.

Le chantier a démarré, avec également la volonté de le terminer pour la fin de l'année.

Tout a été pensé avec la maîtrise d'œuvre pour que les travaux s'enchaînent au mieux alors que toute l'opération sera conduite « en site occupé », en conciliant toutes les exigences notamment celles qui concernent la sécurité.

Là aussi, je tiens à remercier par avance pour leur compréhension tous ceux qui pourront être éventuellement un peu contrarié par les effets connexes du chantier.

Le budget communal 2019

Le budget de la commune pour 2019 comprend :

- Une section de fonctionnement de 1 237 143€ (avec un versement prévisionnel en recettes d'investissement de 141 044€)
- Une section d'investissement de 3 002 409€ équilibrée par un

recours indicatif à l'emprunt de 2 069 902€ (à limiter à 1 450 000€ grâce aux subventions attendues)

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2019 lors de sa séance du 9 avril 2019.

Le projet de budget de 2019 doit être replacé dans le cadre des orientations pluriannuelles adoptées en 2018.

✚ Tout passe d'abord par la maîtrise du fonctionnement et par l'évolution des recettes fiscales.

A cet égard deux choses doivent être soulignées :

- Nous sommes sur la trajectoire fiscale (803 884€ de recettes fiscales notifiées, notre prévision s'élevant à 808 018€), mais il sera nécessaire de consolider la prospective à partir d'un échantillon réel de nouvelles constructions dans la commune.
- Le résultat de fonctionnement (ou épargne de gestion) ne doit pas être constamment à 300 000€; ce résultat de base doit évoluer au rythme de l'évolution des recettes fiscales pour dégager les moyens nécessaires autorisant l'amortissement de nouveaux emprunts (la prospective de 2018 retient l'hypothèse d'une évolution égale à 50% des recettes fiscales supplémentaires soit 13 200€/an).
- L'objectif d'épargne de gestion de 300 000€ pour 2018, passe donc à 313 200€ pour 2019.

Enfin, la finalisation du contrat complémentaire pour la Maison du Mieux Vivre au montant inconnu à ce jour, nécessitera une adaptation par une décision modificative (peut-être à partir des dépenses imprévues).

✚ Ensuite, en section d'investissement, le cap doit être tenu,

• **C'est pourquoi, nous devons nous en tenir aux investissements priorités en 2018, tout en les adaptant :**

- aux montants désormais connus (pas tous, ce n'était pas encore le cas pour le groupe scolaire)
 - Coût majoré pour la Maison du Mieux Vivre (325 300€ encore à payer) et 300 000€ de prévus en 2018) ;
 - Coût estimatif très différent pour l'Ecole (920 000€ de travaux estimés contre 770 000€ prévus en 2018)
 - Coût beaucoup plus élevé mais contribution communale en baisse pour les travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection des voiries du Centre du village (le coût total des travaux et fonds de concours au SYDED s'élève à 1 825 272€), et 624 600€ doivent être ouverts au BP 2019 (384 600€ de fonds de concours au Grand Besançon et 240 000€ de travaux communaux) et ceci grâce aux concours du Grand Besançon (384 600€, et 38 159€) et de l'Etat (201 000€) (145 868€ de TVA devant être

récupérés par le Grand Besançon et 59 083€ par la Commune), 350 000€ ayant été avancés par la Commune en 2018 sous forme d'emprunt affecté et transféré

- de ce qui ne se fera pas (aménagement de chemins forestiers : 51 000€)
- et, de ce qu'il faut ajouter
 - o Aire de jeux ZAC (41 000€)
 - o Mairie (travaux divers, stores et climatisation) (48 000€)
 - o Travaux extérieurs sur les parois du CMS (provision de 80 000€)
 - o Réfection de surface de la chaussée du chemin rural de Serre à Champvans les Moulins (30 000€)
 - o Desserte (voirie et réseaux) de la parcelle où doit s'installer un kinésithérapeute (30 000€)
 - o Matériel, outillages, informatique, mobilier, sonorisation, défibrillateurs (31 827€)

• **Et nous devons veiller à adopter un montant total d'engagements compatible avec le plafond de recours à l'emprunt fixé en 2018 (rapport du 10 avril 2018) à 1 800 000€.**

 **Comment assurer l'équilibre de la section d'investissement en respectant les paramètres exposés ci-avant ?**

Le montant total prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à 3 002 409€.

Les principales ressources sont les suivantes :

- Solde d'investissement reporté : 176 407€
- Excédent de fonctionnement 2018 : 290 924€
- Virement de la section de fonctionnement : 141 044€
- FCTVA : 30 000€
- Taxe d'aménagement : 70 000€
- Subventions notifiées : 172 234€
- Etc... (Précision : les recettes à venir relatives à des cessions foncières (JARDIMAT et kinésithérapeute), faute d'être connues avec précision ne sont pas inscrites)

Le recours à l'emprunt nécessaire à ce jour s'élève à 2 069 902€ alors que le recours à l'emprunt « autorisé » par le plafond de 2018 est ramené à 1 450 000€ après l'emprunt de 350 000€ contracté en 2018.

L'écart de 619 902€ est, à ce stade, considérable.

Cependant, trois éléments importants doivent être intégrés dans la réflexion, et autorisent les conclusions validées par le Conseil Municipal :

• **Parmi les programmes de dépenses, il en est un, le plus important, qui concerne l'école et qui est estimé à 920 000€.**

Les marchés conclus ultérieurement confirment ce cadrage.

• **Les ressources du projet de budget d'investissement comprennent peu de subventions, faute d'en avoir reçu notification.**

Cependant, les dossiers de demande de subventions ont été déposés, et il n'est pas abusif de considérer que ces dossiers sont a priori recevables et devraient obtenir des réponses favorables.

Ainsi,

- Les contacts pris avec la Préfecture le 5 avril ont permis d'avoir une indication selon laquelle le projet de la Maison du Mieux Vivre, ainsi que le projet d'extension de l'Ecole seraient subventionnés à 30% (sur quelle base précise ?), ce qui laisse augurer des recettes de près de 90 000€ et 250 000€.
- Par ailleurs, le Département dans le cadre de la mise en œuvre de P@C25 fait état d'une subvention à 15% pour l'école (environ 114 000€) et de 52 000€ pour la Maison du Mieux Vivre.
- Ainsi les dossiers déposés auprès de l'Etat et auprès du Département seraient susceptibles d'apporter des subventions à hauteur de 506 000€.

Par ailleurs d'autres demandes de subvention (plus modestes) ont été déposées auprès de la Région, du FEADER, de la CAF et du Grand Besançon.

Au total, ces subventions doivent permettre de couvrir l'essentiel de l'écart de 619 902€ précité (toujours sans intégrer les recettes foncières à venir)

• **Le montant du recours à l'emprunt peut être, pour des raisons de gestion financière et budgétaire à venir, scindé en deux comme envisagé dans la prospective de 2018 ;**

- Avec un prêt C.T. sur deux ans pour préfinancer le FCTVA correspondant.
- Le montant du prêt principal à L.T. s'en trouvant réduit d'autant. Le choix de scinder ou non le prêt en deux devra être opéré au cours de l'exercice.

Par ailleurs, il est vraisemblable, que le différé du versement des subventions exige la mise en place d'une ligne de trésorerie temporaire.

• **Conclusions adoptées par le conseil Municipal :**

- Voter le projet de budget 2019 tel qu'il était présenté en fonctionnement et en investissement avec un recours à l'emprunt prévisionnel de 2 069 902€
- Décider que l'exécution des dépenses de la section de fonctionnement ne devra pas en moyenne dépasser 86.35% des crédits ouverts, soit très sensiblement moins encore sur les comptes adaptables
- Ne pas engager les dépenses pouvant constituer les ajustements possibles avant d'avoir reçu les notifications des subventions attendues
- Ainsi, soit les subventions attendues sont accordées et l'ensemble du budget peut être exécuté en l'état, le recours à

l'emprunt ne dépassant pas le plafond fixé par décision du Conseil Municipal, soit ce n'est pas le cas, et les arbitrages nécessaires devront être faits et porteront sur les dépenses ajustables (options à l'école et places du village).

Au final, nous avons bon espoir que les subventions approcheront les montants indiqués et que les recettes non

comptabilisées (deux ventes de foncier) permettront de compléter les ressources sans accroître le recours à l'emprunt par rapport au niveau que nous nous étions fixé en 2018.

Mais, évidemment, la vigilance doit être de mise en permanence pour contenir les dépenses de fonctionnement et préserver ainsi l'autofinancement indispensable.

Gabriel BAULIEU
Maire

Budget général 2019

Le budget communal constitue l'outil de pilotage financier de la commune. Il permet d'assurer le fonctionnement des services municipaux et la réalisation des projets d'investissement.

Le budget communal est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal après plusieurs étapes :

La préparation budgétaire permet d'identifier et de chiffrer les besoins de la commune

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de définir les grandes lignes du futur budget notamment en termes d'infrastructure.

Le vote du budget primitif traduit financièrement les objectifs des élus.

Le budget primitif 2019 est de 4 239 552.50 € qui se répartissent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement : 1 237 143 €

Dépenses d'investissement : 3 002 409.50 €

Le budget primitif 2019 de la commune a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance du 9 avril 2019.

Le tableau ci-après présente de façon synthétique le budget communal 2019 en **FONCTIONNEMENT**.

Budget primitif communal 2019 - FONCTIONNEMENT

Principales dépenses et recettes du budget communal

Principales Dépenses	%	Montant en €	Principales Recettes	%	Montant en €
Fonctionnement et exploitations des services (1)	32.2	397 860	Impôts locaux (7)	66.6	824 676
Charges du personnel (2)	27.7	343 130	DSC (8)	11	134 000
Subventions, participations (3)	11.3	140 183	Droit de mutation (9)	3.2	40 000
Intérêt de la dette (4)	2.6	32 000	Dotation et participation (10)	11.2	139 838
Divers (12)	14.8	182 926	Produits des services (11)	5	61 288
Versement en section (5) d'investissement (prévision)	11.4	141 044	Revenus des immeubles (13)	2	25 010
Dépenses totales	100	1 237 143	Divers	1	12 331
			Recettes totales	100	1 237 143

Répartition des DEPENSES de fonctionnement par chapitre :

(1) Fonctionnement et exploitations des services : 32.2%

- Entretien des bâtiments communaux et du mobilier, consommations d'eau et d'énergie
- Entretien des voiries, espaces verts, fleurissement
- Fournitures pour le service technique, les services administratifs et le groupe scolaire
- Communication : bulletins, téléphonie, cérémonies, annonces, bibliothèque, documentation technique et cotisations/abonnements
- Contrats prestations services : contrats enfance jeunesse (CLSH, ados), ordures ménagères, système d'alerte de la population, participation transport séance natation groupe scolaire, ...
- Entretien bois et forêts, gardiennage forêts
- Assurances bâtiments, matériels, véhicules
- Honoraires : frais d'avocats, frais de géomètres, frais Conseillé en énergie partagé
- Divers, Taxes foncières

(2) Charge de personnel : Salaires, cotisations sociales : 27.7%

- Personnel communal :
1.5 agents temps plein et 8 emplois saisonniers en été 2019 au service technique

4 agents au secrétariat de la mairie soit 2.8 équivalents temps plein

4 agents au groupe scolaire soit 3 équivalents temps plein, ATSEM, agent d'entretien des locaux.
- Personnels remplaçants

- Personnel affecté par le service Aide aux communes de la CAGB
- Prestataires externes : service d'aide aux communes CAGB pour l'accompagnement de certains dossiers nécessitant une technicité particulière et service instructeur mutualisé du Droit des Sols

(3) Subventions, participations : 11.3%

- Participations SIVOM (fonctionnement, Crèche A Petits Pas, Ludothèque)
- Subvention CCAS
- Subventions aux associations
- Charge municipalité, autres charges
- Fonds solidarité logement, fond aide accédant à la propriété

(4) Charge financière, intérêt de la dette des emprunts en cours : 2.6%

- Intérêt d'emprunt pour la mairie voie modes doux
- Intérêt d'emprunt pour le groupe scolaire
- Intérêt d'emprunt pour le reboisement suite à la tempête de 1999

(5) Versement à la section d'investissement : 11.4%

Il s'agit d'une prévision sur les économies réalisables dans l'année 2019 sur le budget fonctionnement. Avec un suivi rigoureux des dépenses, cette prévision peut parfois doublée comme cela a été le cas lors des années précédentes. (l'objectif c'est de porter le montant à 313 200€)

(12) Divers : 14.8%

Il s'agit des opérations d'ordre, ainsi que des atténuations de produits

(dont les Attributions de Compensation).

Répartition des RECETTES de fonctionnement par chapitre :

(7) Impôts locaux : 66.6%

Taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

personnel pour les activités périscolaires ;

Subvention CAF (contrat jeunesse) et autres...

(8) DSC : 11%

Dotations solidarité communautaire

(11) Produits des services : 5%

Coupes de bois, redevances d'occupation du domaine public

(9) Droit de mutation : 3.2%

Taxe lors des ventes immobilières

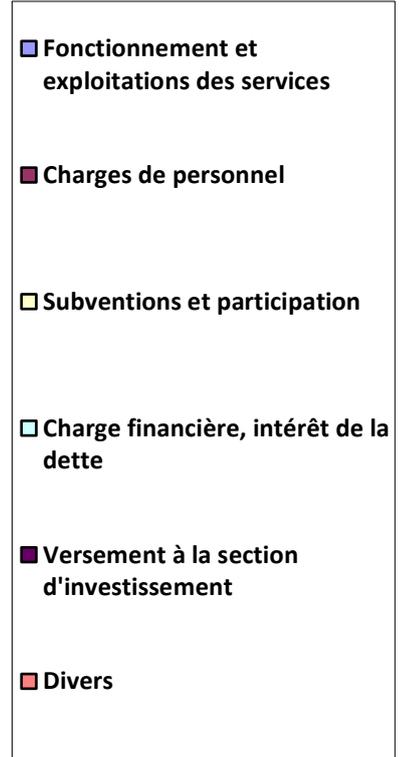
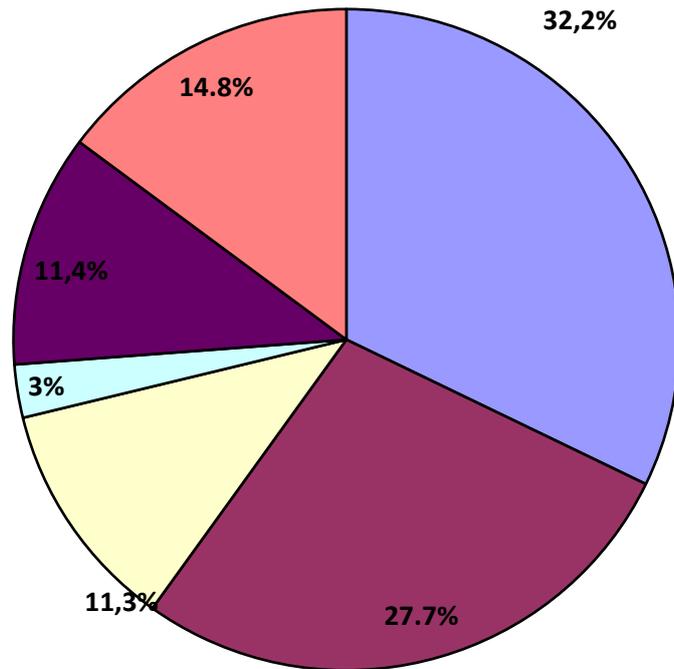
(13) Produits des immeubles (loyers divers) : 2%

(10) Dotations et participation : 11.2%

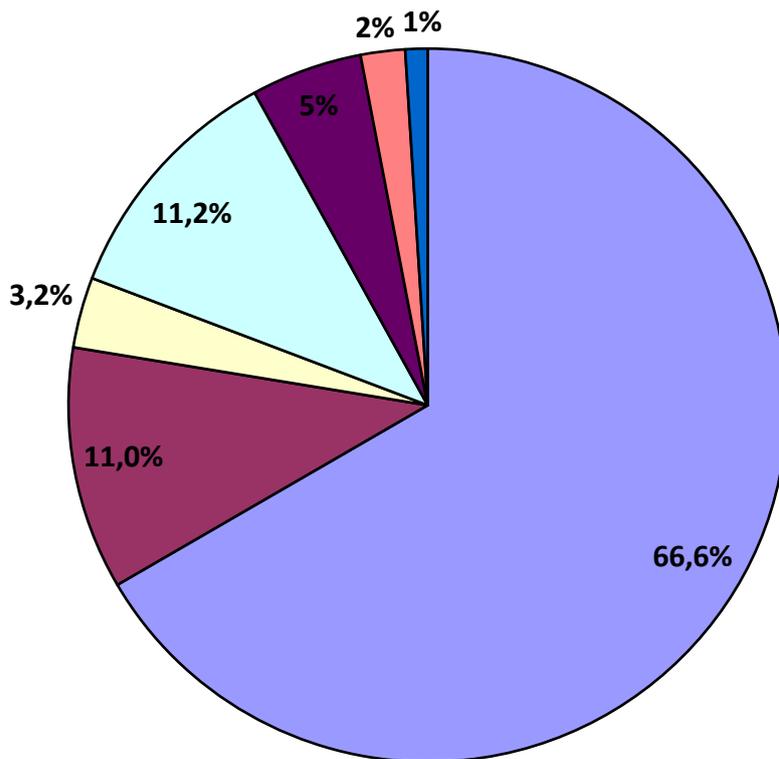
Dotations Etat : DGF en fonction du métrage de voirie et de la population : Fonds de compensation des taxes, DSR, mise à disposition de locaux et

Loyers annuels du Centre Médico Social, de l'appartement situé à l'étage de la mairie, Location de la salle de convivialité.

Répartition des DEPENSES de fonctionnement par chapitre :



Répartition des RECETTES de fonctionnement par chapitre :



Le tableau ci-après présente de façon synthétique le budget communal 2019 en **INVESTISSEMENT**.

Budget Primitif Communal 2019 - INVESTISSEMENT

Principales dépenses et recettes du budget communal

Principales Dépenses	%	Montant en €	Principales Recettes	%	Montant en €
Remboursement du capital (1)	2	71 930	Subventions reçues (3)	5.9	172 234
Dépenses d'équipement (2)	73	2 186 700	FCTVA (4)	1	30 000
Frais d'études	4.5	136 800	Emprunt d'équilibre	68.9	2 069 903
Dépenses imprévues	1	25 000	Excédent de fonctionnement 2017 capitalisé (5)	9.7	290 924
Opérations d'ordre	0	0	Versement de la section de fonctionnement PREVISION 2019	4.9	141 044
Participation au budget caveaux	1.4	43 178	Solde investissement reporté	6	176 408
Excédent d'investissement de 2017 reporté	0	0	Opérations d'ordre	0.2	7 926
Subventions d'équipements versés (6)	16	476 600	Opérations patrimoniales	1.4	43 970
Divers	2.1	62 201	Taxe d'aménagement	2	70 000
Dépenses totales	100	3 002 409	Recettes totales	100	3 002 409

(1) : remboursement des emprunts contractés (encours au 1^{er} janvier 2019 : 573 833€)

(2) : travaux d'investissement sur la voirie, les bâtiments communaux

(3) : subventions reçues de la part de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional, de la CAGB ou autres organismes

(4) : fonds de compensation de la TVA

(5) : par délibération, affectation de la recette de fonctionnement de l'année N – 1, (autofinancement)

(6) : fonds de concours Centre Village (384 600€) et Attributions de Compensation (85 000€)

Principales recettes :

En recettes d'investissement figurent les excédents du budget communal 2018, soit 290 924 € en fonctionnement ainsi que l'excédent prévisionnel de fonctionnement du budget 2019, d'un montant de 141 044€, diverses subventions prévisionnelles pour 172 234€, le solde d'investissement

reporté de 176 408€, ainsi que l'emprunt d'équilibre de 2 069 903€.

Principales dépenses prévues pour les 2 prochaines années :

Se reporter à l'article précédent sur la prospective et le cadrage budgétaire pour le BP 2019 (arbitrages budgétaires visant à déterminer les priorités d'investissements).

Christian BOILLEY
Premier Adjoint
Chargé des Finances

Fiscalité locale 2019

Comme indiqué pour les exercices budgétaires 2015, 2016 et 2017, considérant tout particulièrement les baisses de dotations de l'Etat, nous avons dû, trois ans de suite, augmenter les taux des impôts communaux (alors que les taux ont connu antérieurement de longues périodes de stabilité à Serre les Sapins).

Mais, comme fixé dans notre programmation fiscale arrêtée en 2015, après ces trois années d'effort, la stabilité devait être retrouvée à compter de 2018.

C'est rigoureusement ce que nous avons fait.

Ainsi les taux des impôts communaux de 2018 et de 2019 sont rigoureusement identiques à ceux de 2017.

Précisons, comme nous le faisons toujours, que les bases imposables (valeurs locatives cadastrales ou revenu cadastral) sont actualisées par application d'un coefficient fixé par la loi de finances de l'année.

Pour 2019 le coefficient d'actualisation s'élève à 2,2%.

Taux des impôts communaux

	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	10.29%	10.29%	10.29%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.41%	17.41%	17.41%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.44%	38.44%	38.44%

Remarque : le volet « dotation forfaitaire » de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat à la Commune qui a atteint 166 640€ en 2010, et qui avait diminué jusqu'à 160 021€ en 2013, ne s'élève plus

en 2019 qu'à 64 964€ soit 61% de moins qu'en 2010 !

Gabriel BAULIEU
Maire

Invitation et rappels

Comme chaque année avec l'arrivée des beaux jours, nous faisons appel à votre civisme en nous aidant dans l'entretien des

espaces publics et en vous invitant aussi au respect de certaines règles pour le bien vivre ensemble et le bien être de chacun :

Réglementation des bruits :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique **ne sont autorisés qu'aux jours et horaires suivants** :

du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30

Brulage en milieu urbain :

Le règlement sanitaire départemental signé par le préfet le 15 septembre 1982, prévoit à l'article 23-3 : « le brulage en plein air des déchets et détritiques de toute

nature est rigoureusement interdit dans les agglomérations ». Il est également interdit dans les zones d'activités !

Taille des haies

Comme il est indiqué dans notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), la hauteur des haies est limitée à 1,50 m pour celles implantées à l'alignement de l'espace public, et à 2,00 m pour celles implantées en limite séparative.

Les clôtures et les haies devront être implantées de manière à ne pas créer de gêne à la visibilité, aux carrefours, en particulier.

Les propriétaires d'animaux

Ils doivent veiller à préserver la tranquillité du voisinage de jour, comme de nuit.

Attention enfin aux déjections, y compris pour nos amis les chevaux !

Les chiens ne doivent pas divaguer, doivent être tenus en laisse et museler en cas de chiens dangereux.

Valérie BRIOT
Deuxième Adjointe
Chargée de l'Urbanisme

La fibre optique à Serre-les-Sapins

Le Très Haut Débit arrive progressivement à Serre-les-Sapins

La Fibre (ou FTTH), c'est quoi ?

C'est une nouvelle technologie pour l'internet qui repose sur la construction d'un tout nouveau réseau de communications en fibre optique.

La fibre optique est un fil de verre qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres.

Ce qui est nouveau, c'est qu'elle est désormais utilisée sur les derniers mètres du réseau télécom, jusqu'au domicile : on parle de FTTH (Fiber to the Home).

Le déploiement Fibre permet également de couvrir l'ensemble des locaux professionnels, entreprises et sites publics situés sur le territoire de toute la commune.

Cette technologie 100% Fibre apporte des débits considérables - au moins 30 fois plus rapide que le réseau actuel en cuivre (technologie ADSL) - permettant de recevoir et d'envoyer des informations lourdes en volume de données, sans atténuation du signal, quelle que soit la localisation du logement.

C'est un nouveau réseau pour les usages numériques d'aujourd'hui mais aussi pour ceux de « demain » : Le réseau de l'avenir !



La Fibre à Serre-les-Sapins, c'est lancé !

Orange Opérateur

Les travaux dans la commune sont réalisés et financés entièrement par Orange, sur ses fonds propres, sans aucune subvention publique.

Il s'agit d'un chantier technologique complexe, de plusieurs mois. En effet, Orange va reconstruire le réseau téléphonique de la commune comme cela a été fait dans les années 70 pour le réseau cuivre. Malgré l'importance des travaux, ces derniers n'engageront que très peu de gêne pour les riverains.

Le déploiement de la fibre s'effectue en plusieurs étapes : il faut commencer par rééquiper les centraux téléphoniques pour qu'ils puissent désormais envoyer de la lumière dans le nouveau réseau en fibre

optique (avec le réseau actuel c'est du courant électrique qui circule dans des fils de cuivre).

Le nouveau réseau est ensuite déployé dans les rues pour couvrir progressivement l'ensemble des sites et logements de la commune. C'est au cours de cette étape des travaux que les armoires de rue (point de mutualisation) sont implantées en concertation avec les services de la commune.

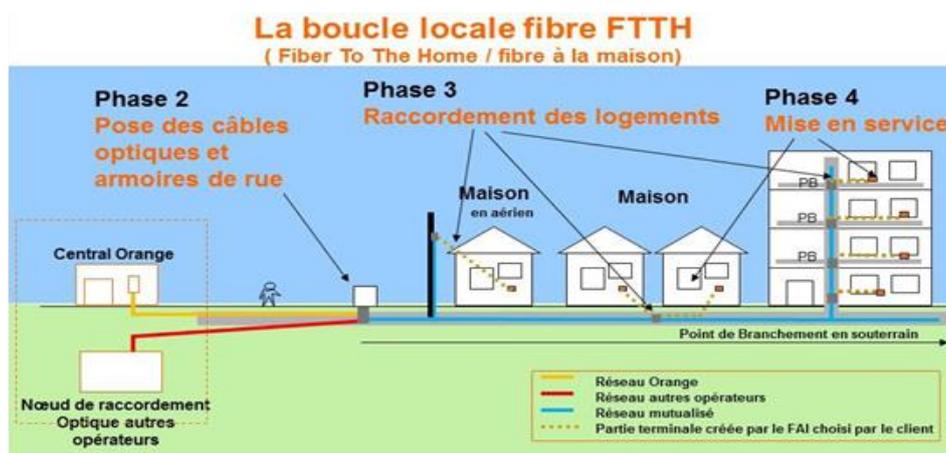
Puis la fibre est progressivement déployée devant les pavillons et à l'intérieur des immeubles pour pouvoir entrer dans chacun des logements.

L'armoire optique est en fait, la seule partie visible du déploiement de la fibre dans la commune puisque le reste du chemin jusqu'aux habitations s'opère par les fourreaux souterrains.

Vision des habitants



Vision plus technique



Choisir son fournisseur d'accès internet

Le point de mutualisation permet à tous les fournisseurs d'accès internet (FAI) qui le souhaitent d'utiliser ce réseau pour le compte de leurs clients.

Dès lors que les travaux sont terminés, et après délais réglementaires, la fibre

devient disponible à la commercialisation par tous les FAI, Orange, mais également les autres opérateurs qui peuvent cofinancer ce nouveau réseau.

Bien que l'entreprise Orange déploie la fibre, sur ses fonds propres, dans la commune, les habitants sont libres de choisir l'opérateur de leur choix.

Les premiers foyers déjà raccordés à la fibre !



Le 11 avril dernier, Cyprien Mateos, Délégué Régional Orange Franche Comté est venu inaugurer en présence du maire, Gabriel Baulieu, une des armoires optiques de la commune.

L'armoire qu'on appelle également Point de Mutualisation de Zone (PMZ) est l'endroit où s'effectue la connexion entre les fibres de transport des différents opérateurs et les fibres mutualisées desservant l'ensemble des logements. C'est sur ce point que se connectent tous les opérateurs. Une armoire permet en moyenne de couvrir 300 à 400 logements.

A Serre-les-Sapins, 3 armoires de rue ont été installées pour couvrir la totalité des

1051 logements de la commune. A ce jour, 36% des logements sont d'ores et déjà « raccordables » à la Fibre soit 376 logements. Ces foyers peuvent donc souscrire à la fibre, en contactant leur FAI (fournisseur d'accès internet), et bénéficier d'un internet très haut débit allant de 300Mbit/s à 1Gbit/s.

Début des travaux en septembre dans le centre Bourg

Orange travaille en coordination avec la mairie de Serre-les-Sapins pour le déploiement de la fibre dans la commune. En raison de l'important projet de réfection de voirie, engagé dans le centre Bourg, le

déploiement de la fibre dans cette zone commencera une fois les travaux terminés.

La Fibre, dans les faits, ça change quoi ?

Gagner en rapidité, réactivité et confort d'usages...

Pour les particuliers

Avec la fibre il est possible d'utiliser tous les écrans – télévisions en haute définition, tablettes, smartphones, ordinateurs, consoles de jeux – en simultanément au sein d'un même foyer avec un confort inégalé.

Pour les professionnels et les entreprises

L'explosion des usages de la data, la multiplication des terminaux connectés, les espaces de travail partagés, la sauvegarde en réseau, l'hébergement des applications de l'entreprise dans le Cloud, font partie de leur quotidien.

Ils ont besoin de réseaux toujours plus performants et évolutifs pour répondre à ces besoins en perpétuelle évolution.



Regarder des vidéos en instantané sans interruption



Suivre vos programmes préférés en HD même en déplacement



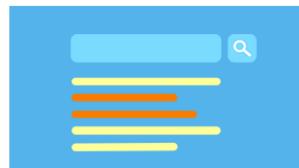
Partager en direct vos photos sur les réseaux sociaux



Télécharger des applications instantanément



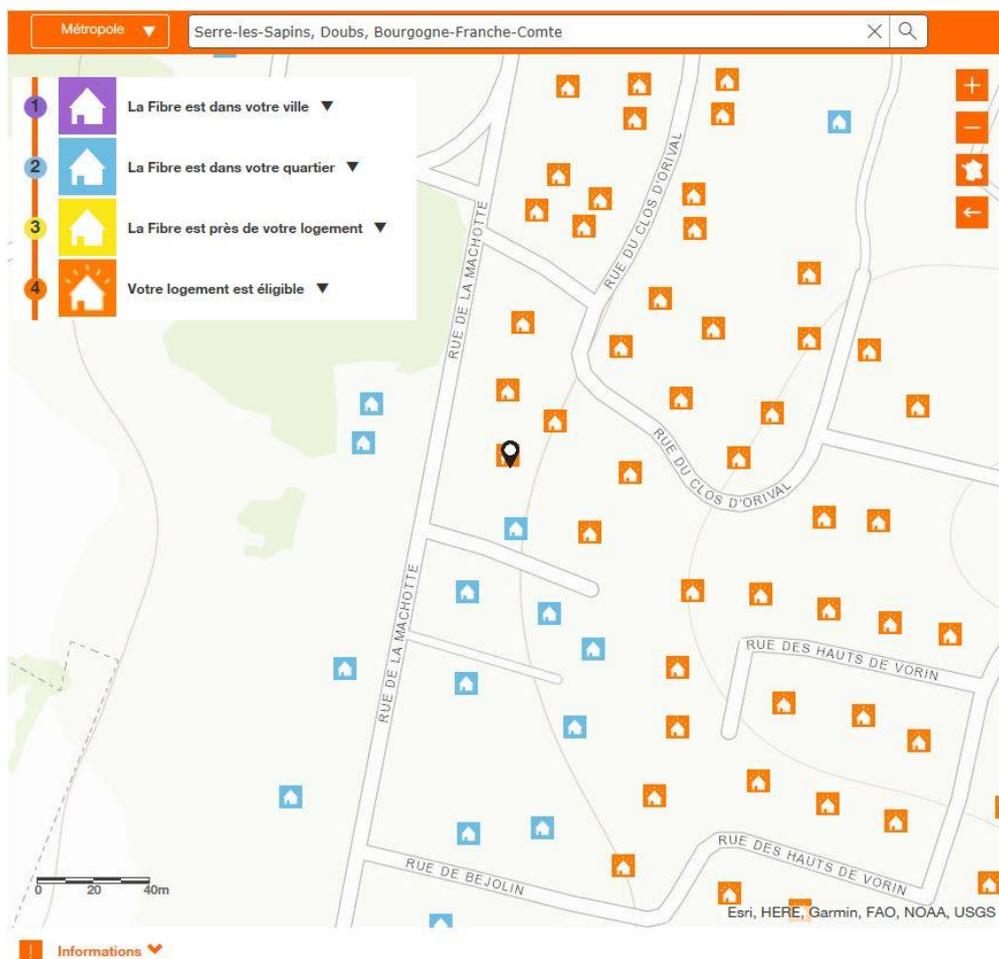
Jouer en réseau sur votre portable comme dans votre salon



Rechercher des informations de manière ultra-fluide



Comment être informé de l'arrivée de la fibre ?



Pour connaître l'éligibilité de votre foyer ou de votre site professionnel, Orange met en ligne une carte de couverture : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

A partir de cette carte vous identifiez votre adresse et dès qu'elle apparaît « éligible », vous pouvez alors contacter librement le fournisseur d'accès internet de votre choix. Et pour être informé à chaque étape du déploiement, jusqu'au raccordement, une inscription en ligne est possible !

La délégation régionale d'ORANGE

Le gui

Si la tradition veut que l'on s'embrasse sous le gui le jour de l'an, sachez que...

C'est un nuisible des arbres, classé en lutte obligatoire :référence à l'arrêté du 31 Juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire, annexe :mais cette obligation de lutte nécessite un arrêté préfectoral.

Les graines mûres germent dès que les conditions externes sont favorables. A partir du coin de pénétration, un suçoir se met en place pour atteindre le bois. Pendant ce temps la partie aérienne du parasite se développe en mettant en place deux feuilles opposées par an. La floraison des rameaux du gui ne débute que quatre à cinq année après la fixation. Cette plante fleurit en mai, et produit des baies qui arrivent à maturité en décembre. Ses fruits apparaissent en hiver quand la nourriture se fait rare. Toxiques pour l'homme, ils sont appréciés de certains oiseaux.

Ce parasite accumule du phosphore, du potassium et matière azotées qu'il puise essentiellement sur l'hôte .Il affaiblit en conséquence son arbre hôte.

En principe, le gui n'attaque pas les cellules de l'arbre parasité, il ne décompose pas le bois, même s'il en diminue la qualité pour l'utilisation de l'homme.

Il est important d'éliminer ce parasite.

La lutte contre le gui n'est pas facile.

La plus éprouvée est la méthode mécanique qui consiste à enlever la touffe de gui, mais cela n'est le plus souvent pas suffisant car tant qu'on n'a pas extirpé les cordons corticaux, ceux-ci peuvent émettre des bourgeons adventifs capables de créer de nouvelles boules. Couper donc avant la formation des baies pour éviter une dissémination par des oiseaux. Les baies de gui ne contiennent qu'une seule graine entourée d'un tissu visqueux et collant (**la viscine**).

Les graines disséminées par les oiseaux, restent collées sur le support grâce à la viscine qui durcit à l'air libre. Pour ce qu'il ressort d'une lutte chimique sur le gui, celle-ci a un effet néfaste sur la plante hôte.

A noter également, l'implantation d'un gui dans un arbre, peut également révéler des facteurs prédisposant. Cela peut être un signe de malnutrition, maladie ou mauvaise exposition de l'arbre au départ.

Si toutefois vous avez constaté la présence du gui dans vos propriétés, n'hésitez pas et agissez pour éviter toute propagation de ce parasite dans la commune.

Article rédigé en collaboration avec le concours de la FREDON organisme à vocation sanitaire du végétal.

Georges HERMAN
Conseiller municipal
Chargé de la forêt

Journée internationale des forêts, 20 et 21 mars 2019 à Serre Les Sapins



Pourquoi planter un arbre ?

L'arbre est le symbole de la biodiversité.

Son tronc, ses branches, ses feuilles, ses fleurs, ses fruits présentent une multitude de niches potentielles qu'animaux, insectes et plantes pourront coloniser.

La forêt française est plutôt en bonne santé : pourquoi faut-il continuer à planter des arbres de manière durable ?

Certains arbres meurent à cause du changement climatique, les intempéries causent de lourds dommages, il faut donc les remplacer.

La diversité des essences est la clef de la durabilité des forêts. Planter des essences diversifiées permet de garantir la complémentarité des usages de la forêt.

Les arbres nous rendent chaque jour de précieux services écologiques, maintiennent la qualité des sols, représentent l'un des principaux foyers de biodiversité.

L'arbre représente une ressource vitale pour la société.

Les arbres ont toujours été intimement liés à l'évolution humaine.

Les arbres sont indispensables pour assurer une bonne qualité de vie.



Fonctions écologiques.

L'arbre producteur d'oxygène est source de vie. Le phénomène de la photosynthèse, dont seuls sont capables les végétaux, utilise l'énergie lumineuse pour convertir l'eau et le gaz carbonique en nourriture de base pour l'arbre et en oxygène qui purifie l'air.

L'arbre est un purificateur de l'air, les arbres et autres végétaux influent sur la qualité de l'air que nous respirons, en agissant comme de véritables filtres, filtrant ainsi les polluants nocifs.

L'arbre est synonyme de diversité biologique.

L'énergie produite et emmagasinée par les plantes est source de nourriture pour les animaux.

L'arbre lutte contre l'érosion des sols. Les racines maintiennent le sol en place dans les terrains en pente. Les arbres permettent de stabiliser et régulariser l'hydrologie du sol et de la nappe phréatique.

L'arbre améliore la qualité de l'eau ; les racines permettent de filtrer l'eau et ainsi d'obtenir une meilleure qualité de l'eau.

L'arbre participe à la régularisation des écarts extrêmes de température .Les arbres dégagent de la vapeur d'eau dans l'atmosphère par le processus de l'évapotranspiration. Ce phénomène tempère les variations extrêmes du climat.

L'arbre protège contre la chaleur. Les espaces boisés constituent une protection contre la chaleur par le rafraîchissement de l'air ambiant. L'être humain recherche l'ombre lors des journées ensoleillées.

L'arbre protège les promeneurs contre la pluie et le vent. Il réduit la vitesse du vent en offrant une résistance au déplacement d'air.

L'arbre est un attrait pour la faune, les arbres assurent l'habitat (abris, protection et nourritures) à plusieurs espèces d'oiseaux, insectes et petits animaux.

De nombreux fruits alimentent plusieurs mammifères. Les végétaux leurs fournissent une protection contre les prédateurs.

L'arbre protège contre le bruit, les arbres par la densité de leur feuillage, forment donc un rempart efficace contre les nuisances sonores.

Fonctions esthétiques.

L'arbre est un élément architectural de par sa silhouette, les arbres se démarquent du paysage.



Fonctions sociales.

L'arbre et ses effets psychologiques sur les humains : ils nous rappellent l'existence d'un monde extérieur ponctué par le rythme immuable des saisons. La coloration automnale des feuilles, le verglas sur les branches durant l'hiver, le réveil printanier qui amène l'éclosion des bourgeons, des fleurs et le parfum de la floraison sont autant de manifestations qui agissent sur nous.

L'arbre et la qualité de vie : les espaces boisés permettent de maintenir l'équilibre psychique des individus.

L'arbre et la récréation : les arbres favorisent les activités en plein air et servent de lieux de récréation pour la détente, la promenade, la marche, le vélo, la course à pied et l'observation de la nature.

Leurs fonctions sociales proviennent du rôle qu'ils jouent en facilitant l'accès aux citadins pour leurs activités de loisirs en favorisant les rencontres.

Une éducation environnementale privilègue les rencontres avec le milieu naturel pour l'interprétation de la nature.

L'arbre et la médecine : plusieurs de nos aliments et produits pharmaceutiques, viennent d'extraits ou de transformations de substances végétales. Parmi les remèdes les plus connus, citons l'aspirine élaborée à partir de l'écorce de saule. La forêt est un réservoir de bio innovations (sève de bouleau).

Les chefs d'œuvres de la nature sont une partie intrinsèque des écosystèmes que nous devons perpétuer pour les générations à venir.



Fonctions économiques.

L'arbre et la production fruitière : les vergers sont un apport intéressant pour leur propriétaire.

La valeur rentable des arbres est considérable. Les milliers d'emplois directs et indirects que génèrent l'arboriculture et l'horticulture en font une branche économique importante.

Les bois à haut potentiel ligneux font également la convoitise des touristes.

L'arbre et la matière ligneuse, la transformation de celle-ci constitue une force majeure de l'économie. L'arbre peut jouer un rôle dans la transition énergétique. Les constructions en bois ont le vent en poupe.

Que ce soit dans l'utilisation des matériaux de construction, de bois d'œuvre, de bois de chauffage ou de pâtes à papier, l'industrie de la transformation de produits forestiers est indispensable à la survie de l'économie actuelle. Chacun de nous bénéficie de cette ressource. C'est pourquoi, il est dans notre intérêt de bien la gérer.

Planter des arbres c'est donc pérenniser tous ces services nécessaires à l'homme.

L'arbre n'est pas uniquement un apport économique, il est aussi un apport



précieux à notre bien-être.

C'est pour cela que nous nous donnons rendez-vous à l'école de Serre les Sapins pour partager ensemble les trois piliers de

la forêt dans le cadre de la forêt s'invite à l'école relayé par :

La journée internationale des forêts organisée par TERAGIR.

Une forêt économique présentée par le CFA de Chateaufarine avec la diversité des métiers de la forêt.

Le bûcheron du CFA était au rendez-vous pour nous faire une démonstration d'abattage d'arbres pour le bois de chauffage, avec la présentation de tous les outils nécessaires et la tenue de travail pour pratiquer en toute sécurité cet abattage.

A l'école, le sculpteur sur bois à la tronçonneuse, Monsieur Denis CLERC, Champion de France et d'Europe, nous a émerveillé avec la facilité qu'il avait à manœuvrer ses tronçonneuses. Des troncs sont apparus une biche, un hérisson et de multiples animaux de la forêt. Les copeaux virevoltaient avec le vent et les sculptures se dessinaient comme la marmotte.

Pour compléter ce pilier de la forêt, les tourneurs sur bois de Franche Comté étaient présents. Six tours fonctionnaient pour laisser entrevoir des toupies, des bols et de nombreux sapins. Toutes les essences de bois étaient présentes. Par exemple, les sapins ont été réalisés avec du noisetier.

Pour définir et rentrer dans le détail de la filière bois, une maquette d'une exploitation forestière en fonctionnement nous a été présentée par Monsieur Denis GARCIA de Serre les Sapins. De l'abattage à la scierie, avec transport des grumes par le train, stockage des bois en scieries, façonnage des bois en stères, sciages des grumes sur une scie fonctionnant avec l'énergie naturelle (l'eau), les bucherons

sont présents autour d'un feu et même la fumée était présente.

Un métier fabuleux, technicien ONF, Nastasia EYMART DAUPHIN et Quentin

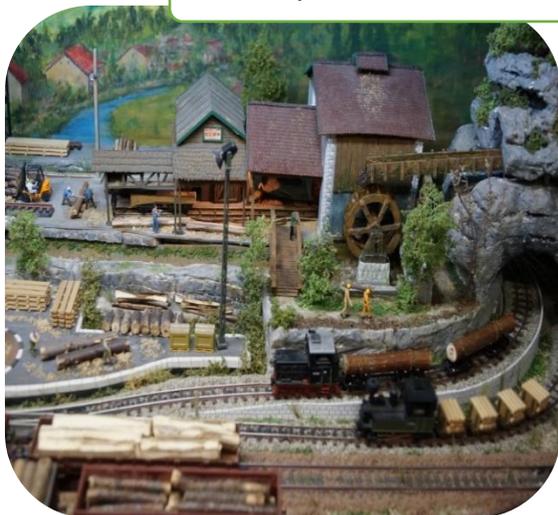
METZ nous ont présenté toutes les facettes d'une récolte de bois et comment mesurer un arbre.



Sculpture sur bois à la tronçonneuse



Exploitation forestière en modèle réduit.



Tourneurs sur bois.





Plus d'un outil dans son sac !



Une forêt sociale décrite par le CFA de Chateaufarine avec la palette de toutes les activités que nous rencontrons sur notre massif forestier.

Tir à l'arc, chasseurs, promeneurs, vététistes cyclistes, course d'orientation,

cavaliers, championnat de France VTT sport adapté et bien d'autres.

Tous ces acteurs se partagent un milieu magnifique.



Une forêt environnementale, avec pour thème :

Les jeunes pousses plantent les arbres de l'avenir.

Pour préparer cette plantation beaucoup d'acteurs sont arrivés sur la parcelle N°2. Jean MICHEL, qui nous a débroussaillé le terrain, suivi de près par les Conseillers Municipaux Philippe LECLERC et Philippe SAILLARD, pour piqueter le terrain afin de respecter les distances entre chaque arbre. Les Chantiers Départementaux pour l'Emploi à l'insertion de Franois nous ont transformé le terrain en meule de gruyère, 40 trous pour faciliter la plantation par les enfants, l'ONF pour nous sensibiliser de cette action. Le Conseiller Municipal en charge de la forêt à rappelé le rôle de la

biodiversité en forêt et le pourquoi de planter un arbre. Nos quarante jeunes pousses munis de râteaux, bêches et arrosoirs sont arrivés sur le terrain pour planter leur arbre. Des plants fournis par Teragir en partenariat avec les Pépinières Naudet à CHEU dans le département de l'Yonne et l'association des pépiniéristes forestiers.

Familles rurales de Serre les Sapins, Franois, IME de Montfort et la classe de CM2 de Serre les Sapins ont envahi le terrain accompagné des Conseillers Municipaux pour réaliser un rêve : voir son arbre grandir. Avec pour mission de lui apporter de l'eau à chaque passage dans la forêt.



Un plant, une gaine de protection pour le protéger des animaux, deux tuteurs et beaucoup d'énergie, les enfants ont planté les quarante jeunes pousses.

Pour la biodiversité, huit essences différentes aubépine, aulne, bouleau, chêne rouvre, érable sycomore, hêtre commun, merisier des bois et robinier ont trouvé une place de choix dans la parcelle N°2.



Pour récompenser cette action deux livrets, un sachet de graines d'épicéa, une fiche sur les traces des animaux, une fiche

sur les essences des arbres, un crayon et un diplôme ont été remis aux enfants.



Au départ de cet événement nous étions 40 enfants et 10 adultes pour finir avec 100 enfants et 30 adultes pour ces deux jours. Super !!!

Mille mercis pour les bénévoles et partenaires qui nous ont permis de réaliser ces deux journées, pour sensibiliser les enfants aux bienfaits de la nature et assurer leur avenir en réalisant cette action.

Pour clôturer ces deux journées et dynamiser cette petite troupe, un goûter était le bienvenu. Le soleil nous a accompagnés pendant ces deux jours.

Georges HERMAN
Conseiller municipal
Chargé de la forêt

Serre en bouteilles ???

Pourquoi pas, il est vrai que cette belle idée est surprenante mais innovante. Pourquoi acheter, alors que l'on peut la réaliser nous-même.

Le recyclage du plastique est un enjeu de plus en plus crucial au fil du temps.

Voici une belle initiative pour revaloriser les bouteilles en plastique. Qu'est-il possible de faire avec des bouteilles plastiques ?

De multiples exemples existent : ampoules, rangements de crayons, de bijoux, un balai, un jardin vertical, palettes, moquette, etc...



Le recyclage pour notre employée se déroule en quatre étapes :

1. collecte des bouteilles
2. rinçages des contenants
3. installation sur des piquets de bambou récoltés chez Stéphane, merci à lui.
4. Le bâti d'un sommier ramassé sur le parking de la gare a servi à fixer les armatures bois.

Mais, ce que nous aimons par-dessus tout, c'est cette réalisation, une idée de génie: une serre surprenante à l'atelier municipal.

Notre employée communale a eu une idée originale pour alléger les poubelles et nettoyer les rues du village.

Aider par de nombreux partenaires pour la récolte des bouteilles en plus de celles ramassées. L'école a contribué à la récolte des contenants. . Surtout Sohann le petit garçon aux bouteilles, sensibilisé au bien être de la nature. Celui-ci a fait du porte à porte dans le village pour ramasser le maximum de bouteilles. Petits et grands étaient de la partie pour ce ramassage.



Cette innovation nous vient de Claudine.

Voici un bricolage qui nous permettra de recycler non pas une bouteille, mais plus de 600 bouteilles.





De plus, cela permet de valoriser des fleurs laissées à l'abandon par certains dans les poubelles municipales.



Fleurs qui serviront de nouveau à embellir le village.

De plus nous pourrons faire des semis pour nos plates-bandes.



Vous serez certainement d'accord avec nous, il n'y a pas que des grands penseurs pour avoir de belles idées.

Comme nous pouvons le constater cette serre est faite que de bric et de broc de récupération.

A bientôt pour pendre la crémaillère !!!

Bravo à cette belle initiative.

Recycler permet de retarder la mise en décharge ou l'incinération, mais pas de tarir la production de déchets. Le plastique est néfaste pour l'environnement et peut se révéler dangereux pour la faune marine

Recycler c'est l'affaire de tous.

Georges HERMAN
Conseiller municipal
Chargé de la forêt

Le permis tronçonneuse

ECC

European Chainsaw Certificate

Permis de tronçonneuse Européen

La tronçonneuse est un outil redoutable pour les personnes non formées.



Le **permis tronçonneuse** s'adresse à vous qui effectuez des travaux sur des **chantiers forestiers & sylvicoles** ; professionnels, salariés, chefs d'entreprise, dont l'activité exige l'utilisation d'une tronçonneuse à titre professionnel. Décret du 5 décembre 2016 applicable en partie depuis le 5 décembre 2017. (Décret N° 2016-1678)

Ce décret s'applique uniquement aux travaux effectués sur des chantiers forestiers & sylvicoles.

Qui est concerné ?

Les employeurs faisant intervenir des travailleurs sur les chantiers

Les employeurs eux-mêmes lorsqu'ils exercent en personne

Les travailleurs indépendants

En quoi ce permis tronçonneuse consiste ?

Il s'agit aux employeurs, d'apporter une connaissance complète à leurs salariés : utilisation, sécurité, maintenance. Attester officiellement les compétences à utiliser avec efficacité, en toute sécurité, et en conformité avec les exigences **des Articles**

L 4142-1 et 2 du code du travail, une tronçonneuse.

Pour répondre à cette obligation, des formations sont proposées par des organismes privés, aux intervenants des chantiers. Ces formations s'appuient sur un standard européen standardisé permettant la délivrance de certificats de 4 niveaux différents :

ECC1 : Niveau de certification minimum nécessaire pour l'utilisateur (utilisation, entretien et tronçonnage bois) – Durée : 1 jour 1/2

ECC2 : Techniques de base de l'abattage et du façonnage d'arbres de petit diamètre à l'aide d'une tronçonneuse, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité – Durée 1 jour

ECC3 : Techniques de base de l'abattage et du façonnage du bois de gros diamètre à l'aide d'une tronçonneuse, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité – Durée 1 jour

ECC4 : Techniques de coupe difficiles (arbres déracinés, encroués, endommagés). Les techniques et connaissances de base pour le tronçonnage des bois en tension et en compression, et comment éviter les dangers – Durée 1 jour

Ces différents niveaux se passent de manière successive, si vous souhaitez avoir un ECC3, il faudra alors passer votre ECC1, le valider, puis le ECC2 etc.

Lieu : 19 centres de formation sont déjà accrédités pour délivrer la formation et le Permis Tronçonneuse. Ils assurent la formation sur place ou en délocalisé dans leur zone géographique de compétence. Pour la Bourgogne Franche-Comté - au centre de formation : CPPPA de Chateaufarine à Besançon ou CPPPA de Velet à l'Etang sur Aroux.

Nombre : de 6 à 10 personnes selon le module

Durée : 1 à plusieurs jours selon les compétences initiales et le(s) module(s) souhaité(s)

Les titulaires du **permis tronçonneuse** reçoivent une carte (format carte de crédit, valable en CE), avec un N° d'identifiant ainsi que le niveau validé. Les titulaires reçoivent également une attestation papier.



Permis tronçonneuse, obligatoire ou non ?



Ces formations sont un moyen et non une obligation. Pour les employeurs, les utilisateurs à titre professionnel. Ces formations répondent aux obligations portées par ce décret du 05 décembre 2016.

Ce décret ne concerne ni les utilisateurs non professionnels de tronçonneuses, ni les salariés d'entreprise de réparation des matériels d'espaces verts.

Philippe SAILLARD
Conseiller municipal
Suppléant chargé de la forêt

Rencontre avec le GAEC de Pierley

Notre commune compte une exploitation agricole dans son périmètre.

Le GAEC DE PIERLEY est composé de 3 associés :

- Yannick RUNSER, 36 ans, installé depuis Mai 2014 à la suite de François BAULIEU,
- Joris POYARD, 24 ans, installé depuis octobre 2016 à la suite de Philippe BAULIEU
- Dorian POYARD, 28 ans, installé, depuis janvier 2019 à la suite d'Alain MERSNIER.

Son activité principale est la production de lait fromageable avec 930 000 litres par an qui partent à la coopérative UAC du groupe Ermitage pour transformation et commercialisation.

L'exploitation compte 120 vaches et 180 génisses d'élevage.

L'ensemble des animaux est nourri avec les produits issus de la ferme et en local dans une démarche environnementale et de qualité.

La nourriture est ainsi sans OGM (Organisme Génétiquement Modifié : cette

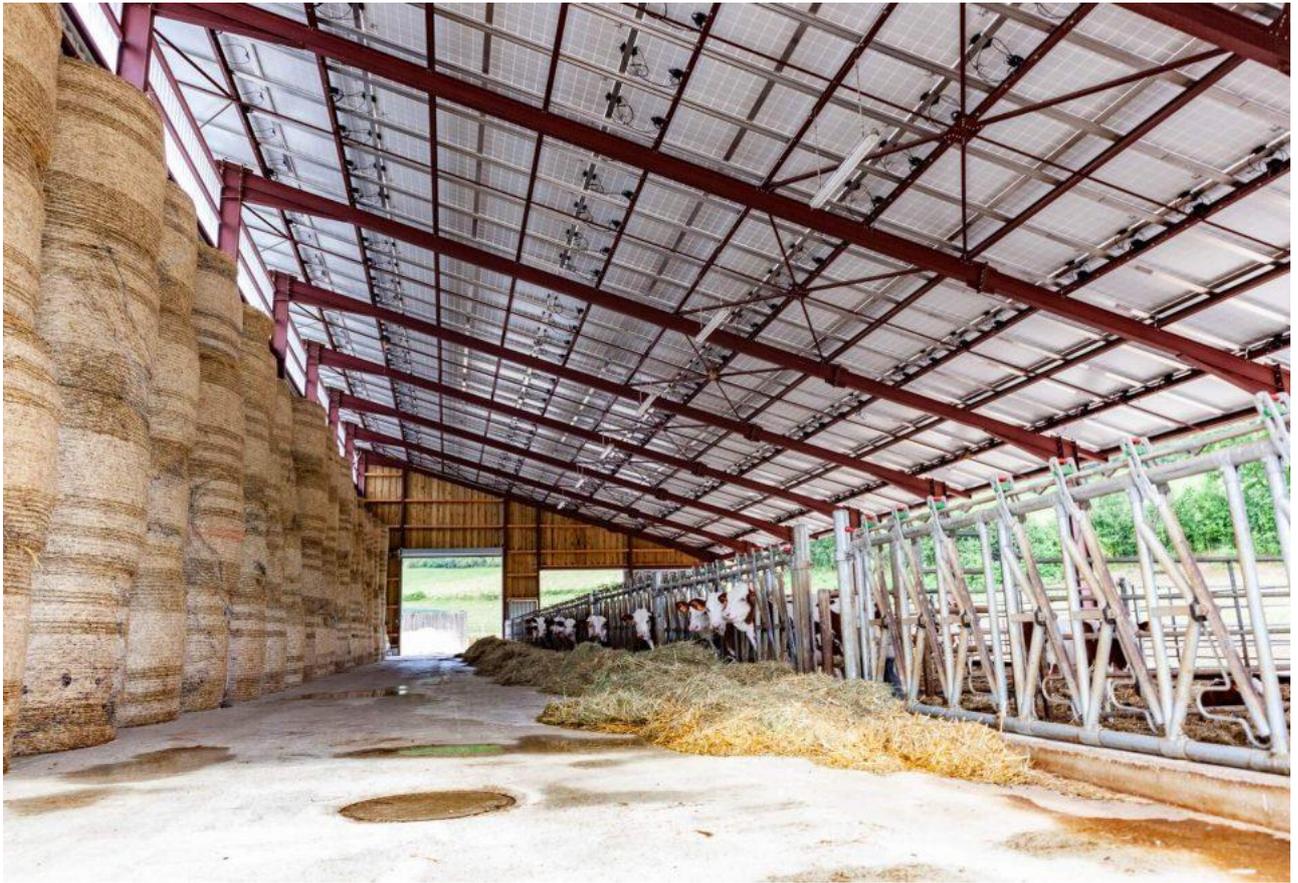
culture est interdite en Europe alors même qu'elle est autorisée sur le continent américain. Nous pouvons cependant trouver en Europe des aliments issus de culture OGM dont la vente est autorisée comme le soja.)

Actuellement, 230 hectares répartis sur 7 communes, sur un rayon de 12 km sont exploités par le GAEC :

- 30 hectares de blé destiné à la consommation humaine (farine...)
- 10 hectares d'orge pour nourrir les animaux sur le GAEC
- 50 hectares de maïs pour nourrir les vaches
- le reste est en herbe : pâture des vaches et des génisses, récolte en foin pour l'hiver.

Au niveau des bâtiments, le GAEC a construit un bâtiment recouvert d'une toiture photovoltaïque d'une puissance de 99 Kwa.

La production permet une autonomie partielle en matière de consommation électrique.



Enfin, une convention a été passée entre la commune et le GAEC DE PIERLEY pour le déneigement du territoire communal.

Yannick a voulu nous faire passer un message :

« Après-guerre, on nous a transmis une mission celle de nourrir la population ce que nous nous efforçons de faire chaque jour en produisant des produits de qualité.

Pour cela, il y a des règles de base :

- *Respecter la planète car c'est elle, à travers nous, qui nous apporte la nourriture dont nous avons besoin.*
- *Respecter le bien-être animal en lui apportant tous les jours tous les soins nécessaires à sa qualité de vie.*

- *Réaliser l'entretien des espaces verts pour nous permettre d'avoir de jolis paysages lors de nos balades dominicales.*

Mais aussi faire des travaux d'intérêt public comme le déneigement par exemple.

Veillez croire en notre totale implication dans la mission qui nous a été transmise. »

Toutes ses informations nous permettent de découvrir le GAEC de PIERLEY et je vous invite à vous y rendre : Yannick, Joris et Dorian seront là pour vous faire découvrir leur métier !

Valérie BRIOT
Deuxième Adjointe

Déplacements et balades

Informations et plans annexés

Vous trouverez dans les pages suivantes, diverses informations :

- D'une part sur la desserte de Serre les Sapins par la ligne de bus n°61. Elle apporte de nombreux services ; empruntons-la pour faire en sorte de la pérenniser !

- Et d'autre part sur les circuits de randonnée et sur les voies modes doux qui concernent Serre les Sapins, y compris sur la nouvelle boucle pour balades entre Serre/Champvans/Pouilley/Serre.

Prenez connaissance de ces informations et conservez les trois plans correspondants qui sont encartés dans le bulletin.

Les circuits de randonnée (balade)

Il y a du nouveau !

Pour qui veut randonner au sein du Grand Besançon ou au-delà, il est conseillé de se reporter aux informations des sites dédiés et/ou de se munir des traditionnelles cartes IGN.

Mais plus localement, lorsque nous habitons à Serre les Sapins, pour nos balades, pour faire un jogging, c'est tout près !

Vous trouverez à cet égard des éléments utiles sur le plan joint :

- Le GR de pays qui contourne Besançon est tout proche
- Le sentier de liaison vers Compostelle traverse toute la commune
- Mais, plus localement, deux circuits (en vert sur le plan) sont balisés dans la forêt de la Ménère

- Et, élément nouveau, une nouvelle boucle de balade (en bleu sur le plan) vient d'être ouverte avec les voies modes doux créé tout récemment entre Champagny, Champvans et Pouilley les Vignes.

Désormais, la boucle en bleu (chemin rural, sentiers, et rues de villages avec trottoir) peut être utilisée en toute sécurité pour une nouvelle balade partant de Serre les Sapins vers Champvans les Moulins par le vallon du Bief d'Orme, puis reliant Champvans à Pouilley les Vignes par la nouvelle voie modes doux, pour enfin revenir vers Serre les Sapins en empruntant le trottoir de la route de Pouilley.

Belles balades !

Bons joggings !

Gabriel BAULIEU
Maire

Transports en commun,

Utilisons la ligne de bus n°61

Depuis septembre 2018, nous avons la chance de bénéficier des services de la ligne de bus n°61 qui dessert plusieurs fois par jours les différentes stations indiquées sur le plan joint.

Nous pouvons rejoindre le Pôle d'Echanges de Temis !

Nous pouvons rejoindre le Pôle d'Echange des Hauts du Chazal (tram) !

Nous pouvons aller (et revenir) faire des courses sur toute la zone de Châteaufarine !

Utilisons le bus pour en préserver l'existence !

Le Grand Besançon ne pourra pas financièrement pérenniser une ligne s'il n'y a pas d'usagers.

Pour défendre et promouvoir les transports en commun, utilisons-les !

Pour pérenniser la ligne n°61, utilisons-la !

Horaires de la ligne de bus 61

Chaque jour nous bénéficions de nombreux passages d'une part en direction de Temis, et d'autre part en direction des Hauts du Chazal, et même jusqu'à la zone commerciale de Châteaufarine.

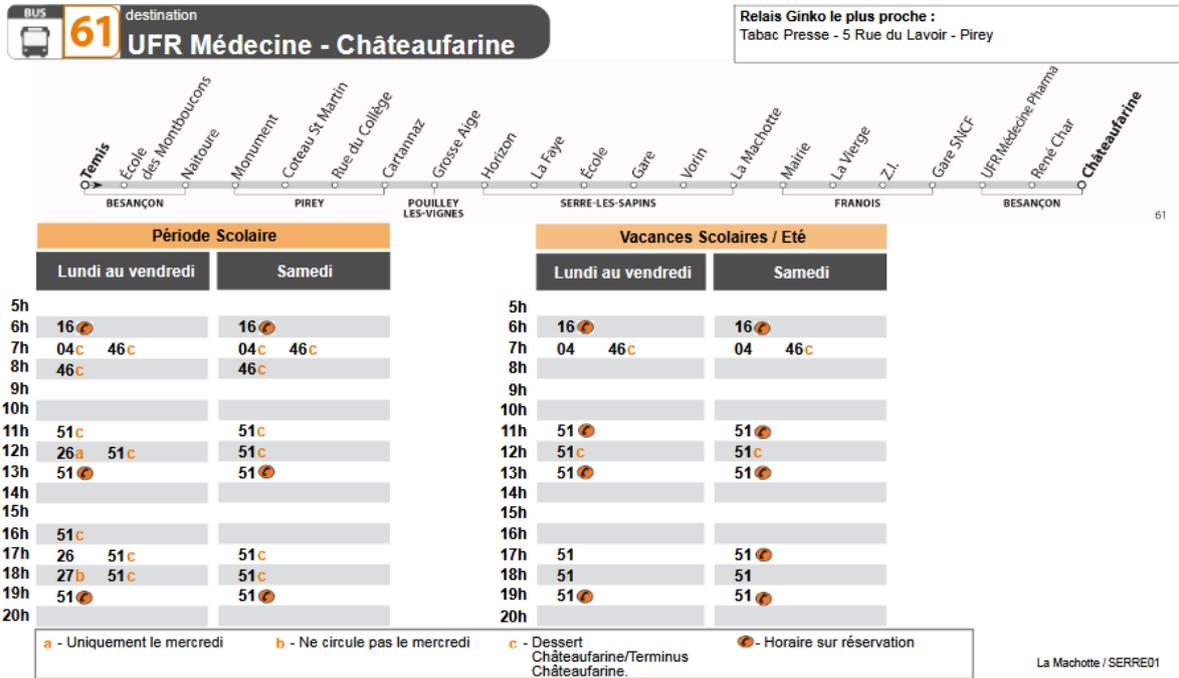
A titre d'exemple, vous trouverez ci-après la grille des horaires à l'arrêt de bus Machotte à Serre les Sapins (devant la mairie).

Les autres arrêts de la commune sont également desservis avec l'écart d'horaire correspondant.

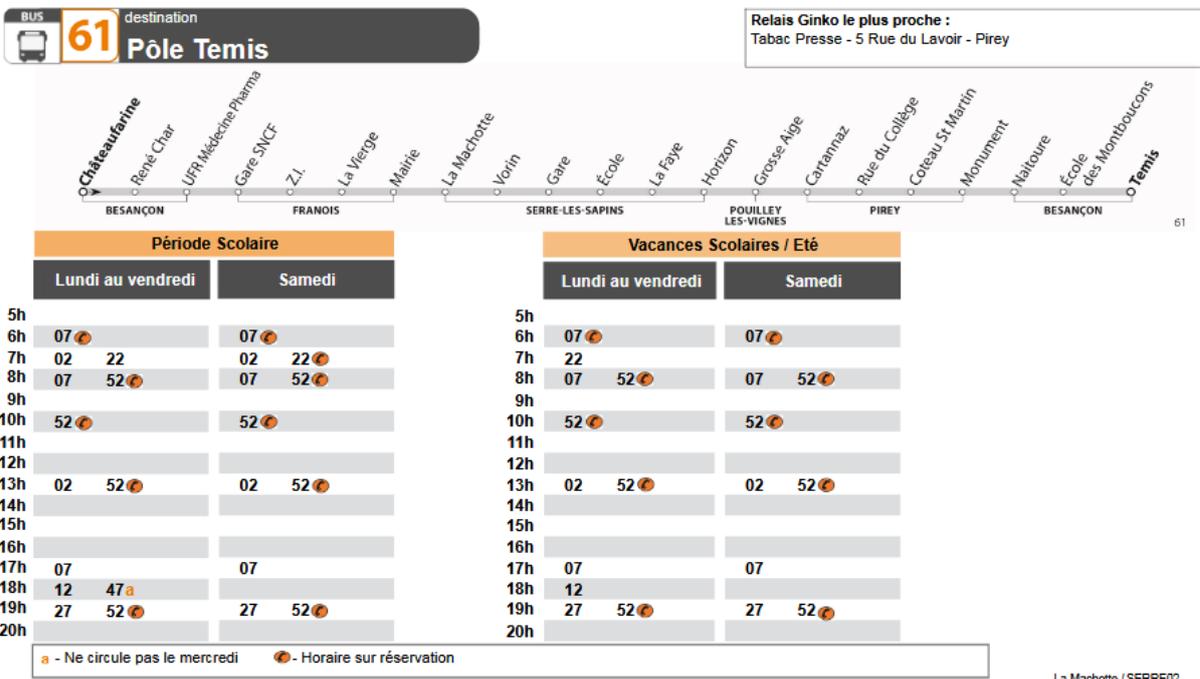
Par ailleurs, vous noterez que certains horaires sont accompagnés d'un combiné téléphonique. Il s'agit des horaires de service à la demande. Il faut avoir réservé le bus pour qu'il passe à cet horaire-là.

ARRET DE BUS : MACHOTTE

Direction CHATEAUFARINE



Direction TEMIS



Comment se rendre aux principaux équipements de l'agglomération ?

Exemple : depuis l'arrêt « La Machotte » à Serre-les-Sapins

Equipements	Lignes	Arrêt de descente ou correspondance	Ligne en correspondance	Arrêt de descente	Temps de trajet
Cœur de boucle	61	Temis	L3 L6	8 Septembre	48'
Gare Viotte	61	Temis	L3	Gare Viotte	40'
CHRU Minjoz	61	UFR Santé	T1 T2	CHRU Minjoz	20'
Campus La Bouloie	61	Temis	L3	Crous Université	32'
Centre commercial Châteaufarine	61	Châteaufarine	-	-	18'
Piscine et Parc Lafayette	61	UFR Santé	7	Patinoire / Piscine	25'

Pour me rendre au centre commercial Châteaufarine depuis l'arrêt « La Machotte » à Serre les Sapins, j'emprunte la ligne 61 jusqu'à l'arrêt Châteaufarine sans correspondance. Le trajet dure environ 18 minutes.

Modalités d'utilisation des bus (tarifs et titres de transport)

Des PASS sur mesure
Tarifs au 1^{er} juillet 2019

PASS Voyages

PASS 1 heure titre valable 1h
> 1.40€
PASS 24 heures titre valable 24h
> 4.50€
PASS 10 voyages 10 titres valables chacun
1h sur le réseau bus et tram
> 13€

PASS Abonnements

Voyage à volonté, tous les jours, sur toutes les lignes

PASS 4/17

De 4 à 17 ans valable sur les lignes de train TER du Grand Besançon
Tarif réduit à partir du 2^{ème} enfant
Mensuel 16.80€/Annuel 180€
Mensuel réduit 11.90€/Annuel réduit 125€

PASS 18/25

De 18 à 25 ans et étudiants de 26 à – de 28 ans valable sur les lignes de train TER du Grand Besançon
> Mensuel 28€
> Annuel 280€ (2 mois offerts)

PASS Sésame

Pour tous, valable sur les lignes de train TER du Grand Besançon

> Mensuel 43.50€

> Annuel 435€ (2 mois offerts)

PASS +64

Pour les plus de 64 ans

> Mensuel 32.00€

> Annuel 320€

Nouveau PASS LIBERTE à charger sur la carte Ginko Mobilités

Seuls les voyages réalisés sont facturés

Formule en post-paiement par prélèvement automatique le mois suivant.

Du 1^{er} au 9^{ème} voyage, par voyage : 1.40€

A partir du 10^{ème} voyage dans le mois, par voyage : 1.30€

Parkings Relais Ginko

Nouveau à partir du 1^{er} juillet !

Gabriel BAULIEU
Maire

Damiana SIRON
Conseillère municipale
Référente Transports en commun

Accès libre – sortie sur présentation d'un titre de transport Ginko validé dans la journée

Pour voyager sur les lignes bus et tram Ginko, vous avez le choix :

- Si vous voyagez occasionnellement : Pass 1h : 1.40€ ou 24h : 4.50€ en vente à bord des bus et aux distributeurs automatiques aux stations tram et ligne 3
- Pass 10 voyages en vente dans les relais Ginko, aux Parkings Relais et à la boutique Ginko
- Si vous voyagez régulièrement : abonnements : à chacun son PASS pour des voyages à volonté sur toutes les lignes bus et tram Ginko
- Pour souscrire un abonnement rendez-vous à la boutique Ginko, 28 rue de la République à Besançon ou sur la boutique en ligne Ginko à l'adresse suivante :

www.ginko.voyage/boutique

Les voies modes doux

Deux options sécurisées pour rejoindre Besançon !

Les voies « modes doux » sont progressivement développées au sein du Grand Besançon.

Vous pouvez en relever quelques-unes sur le plan joint.

La nouvelle boucle Serre/Champvans/Pouilley peut être considérée en faire partie en soulignant toutefois que la nature de la voie est diverse (chemins ruraux, sentiers, et trottoirs longeant des rues /routes).

Mais ce qu'il est indispensable de souligner d'abord pour des raisons de sécurité, c'est que Serre les Sapins est reliée à Besançon par deux axes sécurisés de voies « modes doux » !

Privilégiez-les !

N'empruntez pas la RD 75 à vélo !!!

Et soyez attentifs à respecter tout ce qui renforce la sécurité.

Nous en appelons à toutes et tous, adultes, jeunes, parents,...

- **Automobilistes**, essayez de redoubler de vigilance à l'égard des piétons et des « deux-roues » qui sont des usagers légitimes de la voie publique.

- **Cyclistes**, vous avez deux responsabilités et parfois un choix :

Usagers des voies publiques vous devez respecter scrupuleusement toutes les règles du Code de la Route et être prudents ;

Vous devez également vous protéger : votre vélo doit être équipé d'un bon système de freinage et, pour rouler de nuit, d'un vrai système d'éclairage et de dispositifs réfléchissants. Quant à vous, mettez un casque, et revêtez un gilet réfléchissant de jour comme de nuit, pour être vus !...

Enfin, vous pouvez parfois avoir le choix de la voie la plus sécurisée.

C'est particulièrement vrai quand on habite Serre les Sapins et que l'on veut rejoindre Besançon.

En effet, grâce aux efforts complémentaires de la Commune et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, deux voies de liaison sécurisées pour les « modes doux » sont aménagées entre Besançon et Serre les Sapins (voir plan joint).

Utilisez-les. N'empruntez pas la RD 75 pour rejoindre Besançon.

Vous pouvez rejoindre la station de départ du tram à Châteaufarine-Hauts du Chazal ; ou vous pouvez rejoindre les Tilleroyes et, de là, en utilisant les voies cyclables qui bordent la rocade des Montboucons, vous pouvez gagner le quartier de la clinique Saint Vincent et plus loin celui de la Cité Universitaire de la Bouloie. Vous pouvez même en prolongeant par la rue Laplace, vous rendre à l'UFR-STAPS et à l'ENSEMM, et -au moyen d'une nouvelle voie cyclable longeant la rocade- gagner le pôle multimodal de TEMIS et le lycée Ledoux et autres équipements et services du secteur.

A chacun(e) donc d'être vigilant(e) et prudent(e).

Gabriel BAULIEU
Maire

Véronique GENTILE
Adjointe chargée de la voirie et de la sécurité routière

ZAC des Epenottes-Champs Franois

Un point sur la commercialisation

Il n'y a plus aucun lot que la Tranche 1 et la Tranche 2A, et comme le montre le plan ci-dessous, il ne reste qu'un seul terrain sur la Tranche 2B.

La tranche 3 aura sans doute un démarrage très bientôt!

COMMERCIALISATION TRANCHE 2 B - MAI 2019



Orange	CV signé
Bleu	RESERVE
Rose	CONFIRME
Vert	VENDU

Valérie BRIOT
Deuxième Adjointe
Chargée de l'urbanisme

NOUVEAU

le CoteaudeEpenottes

PARCELLES DE 490 à 650 M²

Parcelles viabilisées
> Libre constructeurs

03 81 41 46 53
06 72 02 38 49
commercialisation@sedia-bfc.fr
www.sedia-bfc.fr




Fleurissement



Cette année, les plantations printanières ont été moins nombreuses puisque nous avons pris la décision de planter en début d'automne des espèces ne nécessitant que peu d'entretien et beaucoup moins d'eau que les annuelles.

Cependant, le groupe des bénévoles, ainsi que Claudine notre agent du service technique, ont apportés une touche fleurie pour compléter l'ensemble des plantations.

Merci à tous pour le travail et la réalisation de ces massifs qui apportent une touche colorée à notre village !

Valérie BRIOT
Deuxième Adjointe
Responsable du Fleurissement

Communiqué du CCAS

Bilan opération brioches de l'ADAPEI 2019

(Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes handicapées mentales)

Cette année, ce sont 20 bénévoles qui ont proposé aux habitants de Serre les Sapins la traditionnelle brioche de l'ADAPEI, soit 260 brioches distribuées du 1er au 8 avril 2019.

Cette nouvelle période de l'année (le mois d'avril) pour rappel, a été choisie par l'Adapei, car les jours sont plus longs et les bénévoles ne viennent pas chez les habitants à la nuit tombée comme au mois d'octobre.

Grâce à la générosité de chacun et de chacune, la somme de **1971 euros** a été réunie et reversée à l'ADAPEI.

Ces dons recueillis en 2019 seront destinés à l'éducation à la citoyenneté et à la mise en place d'activités culturelles, sportives et ludiques.

Nous remercions tous les bénévoles, tous les habitants de Serre les Sapins qui ont contribué au succès de cette opération.

Les membres du CCAS

Dispositif « Ma commune Ma santé »

A travers la mise en place du dispositif « Ma Commune Ma santé » en partenariat avec l'association ACTIOM, la mairie a proposé à ses administrés une complémentaire santé à moindre coût et accessible à tous.

De nouvelles coordonnées sont à la disposition des adhérents ou pour toute autre personne souhaitant avoir des informations, devis, voire rendez-vous sur le dispositif de la mutualité solidaire.

Les intéressés peuvent contacter par téléphone Mr Ludovic LAFON ou son assistante commerciale Mme Nathalie KUCZAL au 0477801588, ou se faire

connaître en mairie pour obtenir un rendez-vous. **Les rendez-vous seront assurés sur la période du 21 au 31 octobre.** Le lieu restera à définir suivant le nombre de demandes.

Ils peuvent également envoyer un mail à l'adresse suivante : perspectives@groupefraco.com.

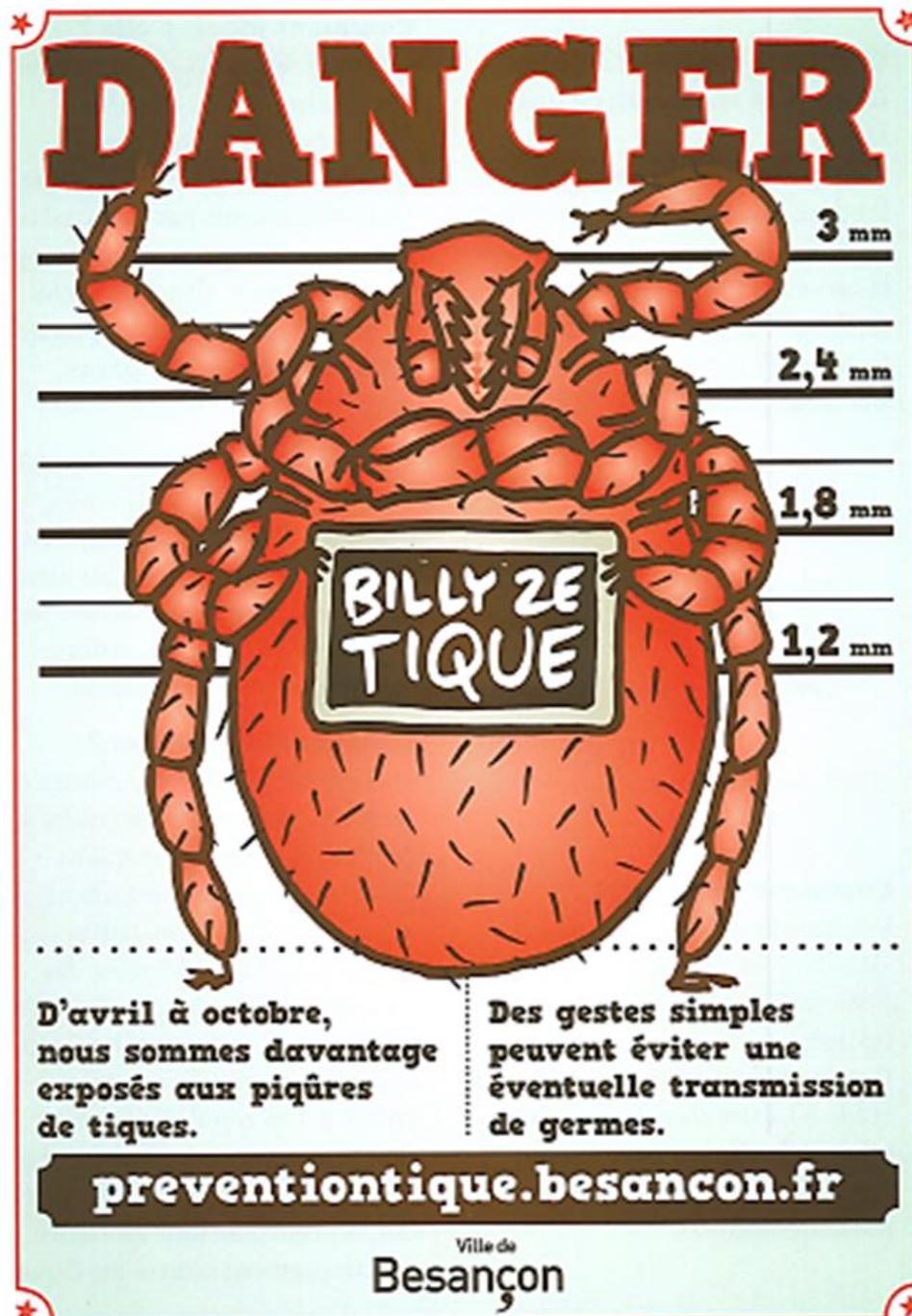
Ou pour plus de renseignements : www.perspectivesassurances.com

Les membres du CCAS

Prévention tique

D'avril à octobre, nous sommes davantage exposés aux piqûres de tiques.

Des gestes simples peuvent éviter une éventuelle transmission de germes.

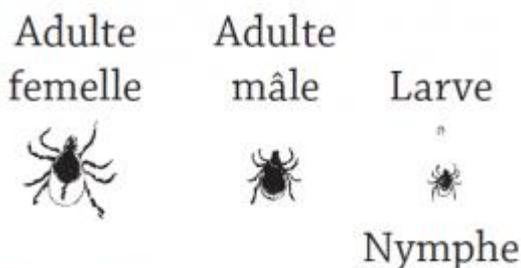


Évitez la piqûre de tique

Comment reconnaître une tique ?

La tique est un acarien visible à l'œil nu mais de très petite taille.

Sa croissance passe par 3 stades : la larve / 0,5 mm (après éclosion de l'œuf), la nymphe / 1 mm, l'adulte / 3 mm mâle ou femelle. Elle peut piquer à tous les stades.



Comment vit la tique ?

Par tous les temps, la tique se signale, hiver comme été. Elle est principalement active d'avril à octobre. Pour se développer et passer d'un stade à l'autre (larve, nymphe, adulte), la tique a besoin d'un repas sanguin qui peut durer plusieurs jours.

Où rencontre-t-on la tique ?

La tique vit dans les milieux humides et boisés : forêts, bois, arbustes, haies, talus mais aussi dans les prairies, les herbes, les pelouses, les parcs et jardins, même en zones urbanisées.

Comment pique-t-elle ?

La tique repère sa cible, postée sur des herbes ou dans le tapis végétal, attirée par les mouvements, la chaleur, le gaz carbonique émis par l'animal ou l'homme. Elle profite du passage d'un hôte pour s'agripper à lui.

Comment se protéger ?

Lors de sorties dans la nature ou en forêt, portez des vêtements de couleur claire pour mieux repérer la tique, couvrants et ajustés au niveau des jambes, des bras et du cou. Portez des chaussures fermées. Le port d'un chapeau est également conseillé, notamment pour les jeunes enfants. Les répulsifs peuvent être utilisés mais comportent des contre-indications et n'ont pas fait la preuve de leur efficacité spécifiquement contre les tiques.

La piqûre de tique est la plupart du temps indolore et passe inaperçue.

Agir

INSPECTEZ votre corps

Au retour de vos activités de plein-air, inspectez minutieusement tout le corps, cuir chevelu compris. Renouvelez le contrôle le lendemain.

RETIREZ la tique

Extraire la tique le plus tôt possible. Si la tique est porteuse de la bactérie *Borrélia*, agent de la maladie de Lyme, le risque de transmission de cette bactérie augmente

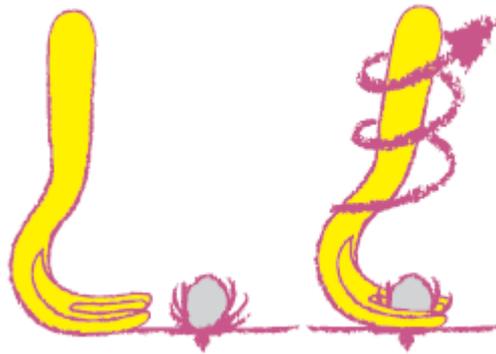
avec la durée d'attachement de la tique à la peau.

Assurez-vous que votre vaccination contre le tétanos est à jour.

Comment enlever la tique ?

N'utilisez surtout pas de produits type huile, éther, alcool, flamme... ou autre produit pour l'extraire.

Utilisez un crochet à tique ou tire-tique (disponible en pharmacie ou parapharmacie) sans compresser le corps de la tique pour éviter qu'elle régurgite sa salive qui contient tous les agents pathogènes.



1) Choisissez le crochet adapté à la taille de la tique.

2) Insérez la tique dans la fente du crochet à tique au plus près de la peau.

3) Tournez lentement dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, sans tirer jusqu'à ce que la tique se décroche.

Après le retrait de la tique, désinfectez la zone de piqûre et lavez-vous les mains.

SURVEILLEZ la zone de piqûre

Si vous constatez 48 h après la piqûre l'apparition d'une rougeur qui s'étend ou d'autres symptômes : maux de tête, fièvre, fatigue anormale, douleurs... consultez votre médecin.

A RETENIR !

Au retour d'une activité de plein-air : Inspectez minutieusement tout votre corps (le pli des genoux, les parties génitales, les replis sous la poitrine, la pliure des coudes, les épaules, les aisselles, le cou, la nuque, les oreilles et le cuir chevelu). Renouvelez cette inspection dans les 48 h. Enlevez la

tique le plus tôt possible avec un crochet à tique. Plus la tique reste fixée longtemps, plus le risque de transmission de germes augmente. Désinfectez la zone de piqûre après avoir extrait la tique et lavez-vous les mains. Vérifiez que votre vaccination contre le tétanos est à jour.

Vente de bois de chauffage

Un petit rappel !!!

N'hésitez pas à commander du bois pour l'hiver prochain.

La Commune de Serre les Sapins offre à ses habitants, du **bois de chauffage façonné en bouts de 1 mètre** qui sera disponible été 2019. Ce bois sera entreposé en bord du chemin des Tilleroyes en forêt communale. Par souci d'équité, il ne sera pas envisageable de choisir une essence particulière.

Le prix est fixé à **39 € du stère**.

Les personnes intéressées par cette vente sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie avant le **14 juillet 2019**.

Lorsque le bois sera prêt, la Commune contactera chaque intéressé. Le règlement du montant de chaque commande sera à effectuer auprès de la perception de Pouilley les Vignes qui vous adressera un avis de paiement.

Georges HERMAN
Conseiller Municipal en charge de la forêt

Gabriel BAULIEU
Maire



AFFOUAGE BORD DE ROUTE SAISON 2019 – SERRE LES SAPINS
COUPON REPONSE à retourner avant le 14 juillet 2019.

NOM :

Prénom :

Adresse



Adresse email :

Nombre de stères :

Canicule, fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes

Comme chaque année, dans le cadre du plan canicule, le Ministère de la Santé et Santé Publique France renouvellent leur campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

Nous relayons ici ces messages de prévention des risques liés à la canicule.

Tous les documents sont également consultables et téléchargeables sur le site santepubliquefrance.fr.

La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :



Il fait très chaud.



La température ne descend pas, ou très peu la nuit.



Cela dure 3 jours ou plus.

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue
inhabituelle



Maux de
tête



Fièvre >
38°C



Vertiges /
Nausées



Propos
incohérents

Quels sont les bons gestes ?



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap,
je peux bénéficier d'un accompagnement
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte,
j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande
conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

Enfant et adulte

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température...
- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.



AGIR :

Je bois beaucoup d'eau et...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Personne âgée

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.
- La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).



AGIR :

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Contre les **cambríolages,**
les **bons réflexes !**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?

Bénéficiez de **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES :**
faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr

En page suivante vous trouverez un formulaire d'inscription que vous pouvez utiliser et transmettre à la **gendarmerie d'Ecole-Valentin**

1 rue des Tilleuls 25480 Ecole-Valentin

Tel : 03.81.21.16.60

Fax : 03.81.21.16.63

Courriel : cob.ecole-valentin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Vous pouvez également télécharger et imprimer ce formulaire à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : www.prefecturedepolice.paris, rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

VOUS		Numéro de téléphone mobile :	
Nom* :		Prénom* :	
Né(e) le* :	a* :	e-mail :	
VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE*			
Du :		(JJ/MM/AAAA) au	(JJ/MM/AAAA)
VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE A SURVEILLER)			
Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.)* :			
Code postal* :		Ville* :	
INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE			
<i>Type de résidence*</i> :			
<input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Appartement. Dans ce cas, merci de remplir les deux lignes suivantes :			
Digicode d'accès à l'immeuble :		Bâtiment :	
Étage :		Numéro de porte ou autre précision utile :	
<i>Existence d'un dispositif d'alarme*</i>			
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui. Dans ce cas, précisez lequel :			
PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE			
Nom* :		Prénom* :	
Code postal* :		Ville* :	
Numéro de téléphone portable* :		Téléphone fixe* :	
<small>(un numéro à préciser au minimum)</small>			
Cette personne possède-t-elle les clés du domicile ?* <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
RENSEIGNEMENTS UTILES			
Votre lieu de vacances : code postal : . Ville :			
Êtes-vous joignable pendant votre absence :			
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, à ce(s) numéro(s) de téléphone :			
Ou à cette adresse électronique :			
Autre renseignement : <small>(à préciser si besoin)</small>			

Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.

J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date : . Signature :

Mise à jour : mai 2016

Rappels

Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui se déroule tous les mardis de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

Inscription liste téléphonique Viappel

La commune de Serre les Sapins possède un dispositif d'information et d'alerte par téléphone afin de vous avertir très rapidement et directement si vous êtes concerné(e) par un événement.

Pour bénéficier gratuitement de ce service il suffit de le signaler et de communiquer votre numéro de téléphone au secrétariat de mairie.

Objets perdus/trouvés

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas... N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie...

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!

Informations pratiques

Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :
Tous les matins, du lundi au samedi inclus,
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11

Télécopie : 03 81 59 91 41

Courriel : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Permanence des élus (Maire ou adjoints)

A la mairie :

Le mercredi de 18h15 à 19h15

Le samedi sur rendez-vous

Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)

Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	Période hiver	Période été
	1 ^{er} novembre au 28/29 février	1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon

Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	Période hiver	Période été
	1 ^{er} novembre au 28/29 février	1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
Dimanche	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20